

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD146

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« autorisés en vertu »,

les mots :

« valides en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.